

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales »

Conseil municipal du 26 septembre 2016
Séance du 8 septembre 2016

22 Association « La Faïencerie Théâtre de Creil » - convention d'occupation du domaine public et de partenariat - renouvellement

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. BOUADDI
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. ASSAMTI
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. BOULAHMANE	Pouvoir à :	M. RIFI SAIDI

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38

- Rapport de présentation :

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose:

La ville de Creil est propriétaire de l'ensemble immobilier constitutif de l'équipement public dit « l'espace culturel de la Faïencerie ».

Lors de la séance du 23 juin 2014, le conseil municipal a validé la convention de mise à disposition de la salle de théâtre, situé au sein du cet équipement, à l'association « La Faïencerie Théâtre de Creil ». Cette mise à disposition est arrivée à son terme le 31 août 2016. Il est aujourd'hui nécessaire de la renouveler.

La présente convention autorise l'association à occuper et utiliser les divers espaces et divers dégagements y afférents mentionnés dans la convention. Elle est accordée à l'association pour organiser ou accueillir des manifestations culturelles, des expositions, des colloques et séminaires. Elle fixe les conditions particulières d'occupation des lieux par l'association et notamment ses obligations en matière de sécurité.

Cette mise à disposition de la salle de théâtre est conclue à titre gratuit, précaire et révocable. Elle prend effet du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2017.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 03/10/2016
Reçu en préfecture le 03/10/2016
SLO
60-216001743-20160903-DLRG161003022-DE

maintenant !

■ Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations Internationales » en date du 8 septembre 2016,
Vu la convention ci-annexée,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :
Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :
Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de la salle de théâtre de la Faïencerie à l'association la « Faïencerie Théâtre de Creil » qui prend effet du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2017, ainsi que tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **28 SEP. 2016** Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 03.10.16
et publication ou notification le 03.10.16
affiché le 28.09.16
CREIL, le 03.10.1.2016


Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise


Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT
